



MEMENTO DU REGLEMENT SPORTIF U9, U11 ET U13 DU COMITE DEPARTEMENTAL 54

LA DENOMINATION « JOUEUR » COMPREND LES JOUEURS ET LES JOUEUSES.

Un règlement sportif particulier est décidé annuellement par le Comité directeur du Comité de **MEURTHE ET MOSELLE** après réception des engagements des groupements sportifs ceci afin de fixer les modalités de déroulement spécifiques pour chaque épreuve (poules, play-off, play-down...)

Pour les U13, U11 et U9, des poules fortes, moyennes et faibles sont constituées en fonction du niveau déclaré par les clubs à l'engagement. Un ajustement sera effectué au vu du constat établi lors d'une première phase.

Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes engagées par secteur géographique.

Obligations

- U9** Les joueurs des équipes U9 ont obligation de participer :
- A la Fête Nationale du MiniBasket.
 - Tout encadrant des équipes U9 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé le Comité de Basketball 54.

- U11** Les joueurs des équipes U11 ont obligation de participer :
- A la Fête Nationale du MiniBasket.
 - Aux journées de détections, puis aux stages et rencontres avec la sélection départementale s'ils sont retenus dans l'équipe.
 - Au POUSS'54 pour les 2ème année
 - Tout encadrant des équipes U11 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé par le Comité de Basketball 54.

- U13** Pour les équipes U13 masculines et féminines obligation est faite de participer :
- Aux journées de détections, puis aux stages et rencontres avec la sélection départementale s'ils sont retenus dans l'équipe.
 - **Aux épreuves du Challenge Benjamin(e)s**
 - **Tout encadrant des équipes U13 est tenu d'organiser les épreuves du Challenge Benjamin(e)s.**
 - Tout encadrant des équipes U13 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé par le Comité de Basketball 54.

Encadrement

Les équipes de jeunes masculines et féminines DOIVENT être accompagnées par un membre MAJEUR, licencié FFBB pour la saison en cours.

Si le ou les entraîneurs d'une équipe de jeunes, est mineur ou sont mineurs, dans la case RESERVES/OBSERVATIONS au dos de la feuille de marque sera indiqué le nom, prénom et numéro de licence du dirigeant majeur présent pendant toute la rencontre accompagnant l'équipe.

Mixité

Les équipes MIXTES peuvent participer à ces championnats. Elles jouent avec les équipes masculines.

Nombre de joueurs

U9 Pas de limite du nombre de joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 3 sur le terrain **(possibilité de jouer sur plusieurs terrains : par niveau ou un terrain pour le match officiel et le second pour les remplaçants, équipes mélangées...)**

U11 Pas de limite du nombre de joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 4 sur le terrain **(possibilité de jouer sur plusieurs terrains : par niveau ou un terrain pour le match officiel et le second pour les remplaçants, équipes mélangées...)**

U13 10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 4 ou 5 sur le terrain

La disposition "4 sur le terrain" :

- Est appliquée aux poules non attributives du titre départemental.
- Elle peut ne pas s'appliquer si les deux équipes ont inscrit plus de 8 joueurs (libre aux entraîneurs de se mettre d'accord)
- Elle peut s'appliquer aux poules 1 du sud et à la poule du nord du département pour permettre à une équipe de ne pas déclarer forfait.

Dans ce cas, cela sera stipulé au dos de la feuille en observation et le gain du match sera attribué à l'autre équipe.

Aucune sanction financière ne sera appliquée.

Ballon

U9-U11 Il doit être de taille 5

U13 Il doit être de taille 6 pour les masculins et féminins

Temps de jeu

U9-U11 Le présent règlement a pour objectif de faire participer tous les joueurs d'une équipe dans le meilleur esprit sportif, excluant notamment la « championnate »

Les rencontres se disputent en huit périodes de 4 minutes avec arrêt du chronomètre la rencontre ne doit pas durée moins d'une heure (sans l'échauffement).

Si deux matchs se jouent en même temps dans la même salle, chaque terrain doit avoir son chronomètre et son affichage des points.

DÉCOMPTE (temps de jeu effectif) sans temps mort ni prolongation.

L'intervalle entre les périodes 1-2, 2-3, 3-4, 5-6, 6-7 et 7-8 est de 1mn.

La mi-temps entre les périodes 4 et 5 est de 5mn.

Pour les équipes qui présentent jusqu'à 8 joueurs : TOUS LES JOUEURS INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH DOIVENT PARTICIPER A 4 PERIODES COMPLÈTES

Pour les équipes qui présentent 9 ou 10 joueurs : TOUS LES JOUEURS INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH DOIVENT PARTICIPER A 3 PERIODES COMPLÈTES

**LES CHANGEMENTS ne sont donc possibles que et si le nombre de joueurs est de 9 ou 10, dans la dernière période mais seulement pour deux joueurs.
SEUL le changement pour BLESSURE est autorisé.**

U13 4x8mn / mi-temps : 5mn / entre les quarts : 2mn / Prolongation 2 minutes
Tous les joueurs inscrits sur la feuille doivent entrer en jeu.

Paniers et terrain

U9 Les U9 jouent sur panneaux dont le cercle est à 2,60m (par dérogation, possibilité d'utiliser des paniers entre 2,20m et 2,60m), les panneaux sont placés dans le sens de la largeur ou sur demi-terrain et la ligne des lancers-francs est à 3 mètres de la face avant du panneau.

U11 Les U11 masculins et féminins jouent sur panneaux dont le cercle est à 2,60m.
Terrain officiel avec ligne des lancers-francs à 4 mètres de la face avant du panneau.

U13 Les U13 masculins et féminins jouent sur grands panneaux (cercle 3,05m)
Terrain officiel

Début de la rencontre

La rencontre commence par un entre-deux (l'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires) puis s'applique la règle de l'alternance.

Violations : (infraction aux règles dont la sanction est la perte du ballon par l'équipe fautive)

Joueur ou ballon hors des limites du terrain : (règle appliquée en U9-U11-U13)

Le dribble : Dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main. Pour commencer un dribble, le joueur devra contrôler le ballon, préalablement à l'action de lancer le ballon vers le sol. NB : Aucune tolérance sur le dribble à deux mains, ni sur la reprise de dribble ne devrait être faite quel que soit le niveau de pratique (règle appliquée en U9-U11-U13)

Le marcher : le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction, au-delà des limites définies dans les règles. La tolérance sur cette règle doit être définie avant le match lors de la rencontre entre les deux éducateurs et l'arbitre, selon le niveau global de leurs joueurs. NB : Le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée. Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu (règle appliquée en U11-U13, tolérance en U9)

Trois secondes : La règle (ne pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon) n'est pas appliquée en Mini Basket. Les éducateurs doivent aborder cette règle avec les U11 et les amener, lors des séances d'apprentissage, à ne pas stationner dans cette zone, au profit notamment d'un jeu plus ouvert (règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11)

Cinq secondes : Un joueur en possession du ballon sur le terrain et étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer au panier. De même, sur une remise en jeu, le joueur effectuant la remise en jeu dispose de 5 secondes. NB : L'application de cette règle nécessite une concertation avant la rencontre entre les éducateurs et les arbitres ; le joueur débutant doit d'abord être averti et la règle expliquée ou rappelée. Dans certains cas de grands débutants, notamment en U9, une plus grande tolérance sera peut-être nécessaire pour permettre le déroulement du jeu (règle appliquée en U13, tolérance en U11, non appliquée en U9)

Huit secondes : Une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone arrière dispose de 8 secondes pour l'amener dans sa zone avant (règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11)

Temps d'attaque : Les règles des 14 secondes ou 24 secondes pour une équipe contrôlant le ballon ne sont **pas appliquées en U9-U11 et sont appliquées en U13**

Retour en zone : Une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière (**règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11**)

NB : S'il y a inversion du sens de jeu par les joueurs, l'arbitre intervient, explique et fait repartir le jeu dans la bonne direction en maintenant la possession du ballon à l'équipe qui en avait le contrôle.

Ballon tenu : Lorsqu'un ballon est tenu fermement entre plusieurs adversaires, on applique la règle de l'alternance (**règle appliquée en U9-U11-U13**)

NB : Chez les débutants, il peut être envisagé temporairement d'interdire la prise de la balle dans les mains de l'adversaire, pour aider les joueurs et favoriser le jeu de défense sans faire de faute.

Faute : Infraction impliquant un contact avec un adversaire ou un comportement antisportif.

Faute personnelle : Tout contact empêchant la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon – bloquer, pousser, tenir, accrocher... sera sanctionné par une faute personnelle, inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles. Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer : le jeu reprendra par une remise en jeu. Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer : si le panier est réussi, panier accordé et un lancer franc supplémentaire ; si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs (**règle appliquée en U9-U11-U13**)

Faute antisportive : Faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon, ou provoquant un contact excessif et brutal sur un adversaire (**règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11**)

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction au joueur et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain et être remplacé jusqu'à la fin de la période. Il pourra revenir en jeu par la suite.

Faute technique : Une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre (**règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11**)

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et exiger une attitude correcte. Une faute technique peut sanctionner un entraîneur qui n'aurait pas une attitude sportive (réparation : un lancer franc et reprise du jeu selon la règle de la continuité). Pour toute faute technique sifflée à l'encontre d'un entraîneur de mini basket, le comité initialisera une enquête.

Faute disqualifiante : (**règle appliquée en U13, non appliquée en U9-U11**)

Cumul de fautes par joueur et par équipe : Un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu (**règle appliquée en U9-U11-U13**)

Valeur des paniers

U9 Paniers à deux points quelle que soit la distance
Paniers à un point pour les lancers-francs
La ligne de lancers francs : il est primordial d'adapter la ligne des lancers à l'âge et aux possibilités de l'enfant, l'objectif étant que la gestuelle apprise ne soit pas déformée (possibilité d'utiliser les pointillés, un marquage au scotch...).

U11 Paniers à deux points dans la zone restrictive
Paniers à trois points à l'extérieur de la zone restrictive
Paniers à un point pour les lancers-francs
La ligne de lancers francs : il est primordial d'adapter la ligne des lancers à l'âge et aux possibilités de l'enfant, l'objectif étant que la gestuelle apprise ne soit pas déformée (possibilité d'utiliser les pointillés, un marquage au scotch...).

U13 Paniers à deux points dans la zone restrictive
Paniers à trois points à l'extérieur de la zone restrictive
Paniers à un point pour les lancers-francs

Résultat et prolongation

U9-U11 Pas de prolongation

Affichage du score :

1 période gagnée : 3 points

1 période à égalité : 2 points

1 période perdue : 1 point

U13 L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante. En cas d'égalité, une ou plusieurs prolongations de deux minutes sont à prévoir.

Dates et horaires

Aucune rencontre ne peut débuter avant 14h00 le samedi et 09h30 le dimanche pour les championnats U9 à U13 si elle induit un déplacement de l'adversaire supérieur à 10 km (13h30 et 09h00 si inférieur à 10 km)

Aucune rencontre ne peut débuter avant 14h30 le samedi et 11h00 le dimanche pour les championnats U9 à U13 si elle induit un déplacement de l'adversaire supérieur à 50 km

La programmation de l'horaire doit tenir compte de la durée prévisible du déplacement majorée d'une demi-heure pour satisfaire aux conditions ci-avant.

L'intervalle entre les débuts de deux rencontres couplées est de deux heures (de séniors à U15 inclus). Il peut être réduit à 1h45 si une rencontre U13 précède ou 1h30 si une rencontre U11 ou U9 précède une autre rencontre.

Insuffisance de joueurs

U13 Poule qualificative (poule 1) et poule du nord

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 5 joueurs en tenue peut prendre part à la rencontre. Le gain de la rencontre sera attribué à l'autre équipe. Aucune sanction financière ne sera appliquée.

Poule U9, U11 et U13 non qualificative, possibilité de mélanger les joueurs des deux équipes.

Arbitres

U9 Arbitre du club recevant et/ou arbitre club

U11 Arbitre du club recevant et/ou arbitre club

U13 Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale des Officiels (CDO) par délégation du Bureau.

En cas d'absence des arbitres désignés ou de non-désignation, le Groupement sportif organisateur doit rechercher si des arbitres officiels, dont la licence a été validée pour la saison en cours, n'appartenant pas aux groupements sportifs en présence, sont présents dans la salle. Dans l'affirmative, c'est celui du niveau de pratique le plus élevé qui est choisi comme arbitre. A rang égal, on procède au tirage au sort.

Si aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir si on lui procure les moyens nécessaires), c'est l'arbitre du niveau de pratique le plus élevé appartenant à l'un des groupements sportifs qui devient l'arbitre (voir charte de l'arbitrage de Meurthe et Moselle – interdictions)

Enfin, si les solutions précédentes ne peuvent être appliquées, chaque groupement sportif présente une personne licenciée et le tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer à moins que les deux capitaines ou les accompagnateurs pour les équipes de jeunes ne s'entendent pour désigner amiablement le directeur de jeu.

Une équipe se présentant avec moins de sept joueurs n'est pas tenue de présenter un arbitre.

Dans ce cas, la rencontre doit être dirigée par un seul arbitre fourni par le club recevant.

Mention en sera faite au dos de la feuille de marque avec signature des entraîneurs.

L'arbitre ainsi désigné ne peut pas faire l'objet de réserves. Il possède toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la CDO. En particulier, le groupement sportif local est tenu de mettre à sa disposition tout ce qui est habituellement prévu en la circonstance : vestiaires, feuille de marque, chronomètre, sifflet, etc. Aucune indemnité ne sera versée par la caisse de péréquation.

Remboursement des frais

U9-U11 Il est souhaitable que les arbitres des catégories U9 et U11 soient indemnisés par le club recevant à raison de 6 euros par rencontre à l'exception des arbitres club en formation

U13 Les frais d'arbitrage des championnats de Meurthe et Moselle sont remboursés par la caisse de péréquation selon les modalités adoptées par le Comité Directeur.
Si une équipe est absente, les frais d'arbitrage éventuels seront à la charge de l'équipe absente.

Joueur non entré en jeu

TOUS les joueurs inscrits sur la feuille de marque DOIVENT PARTICIPER, sous peine de pénalité.

Lors de la finale de Meurthe et Moselle U13 (masculins et féminins) chaque joueur devra également participer à la rencontre.

Feuille de marque

Dispositions identiques à la FFBB pour les feuilles papier et/ou électroniques.

U9-U11

La feuille de marque **-spécifique-** est **IMPERATIVEMENT** utilisée.

Elle est à **TELECHARGER** DEPUIS LE SITE DU COMITE :

www.comitebasket54.fr (onglet "comité 54", page "imprimés", sous-page "imprimés sportifs")

Le Club recevant retournera la feuille de match dans les délais au Comité.

U13

Le club recevant doit saisir sur FBIV2 le résultat de la rencontre pour le dimanche à 18h00 au plus tard.

En cas de perte de la feuille de marque, le club visiteur sera déclaré vainqueur et la pénalité, selon les dispositions financières de l'année en cours pour retard, sera appliquée. (Consulter l'article 40.4 du règlement de Meurthe et Moselle)

Participation aux épreuves sportives

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, accompagnateur majeur d'un entraîneur mineur, arbitre, officiel de la table de marque..., doit être licencié à la FFBB pour la saison en cours et figurée sur le TROMBINOSCOPE de l'équipe ou justifiée de son identité.

Vérification des licences -

Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation du trombinoscope de l'équipe sur lequel figurent les coordonnées des joueurs, entraîneurs et éventuellement accompagnateur majeur.

Toutefois dans des conditions fixées chaque année par le Bureau du Comité de Basket-Ball de Meurthe et Moselle, les intéressés peuvent à défaut de présentation de la licence, participer aux rencontres en produisant, l'une des pièces visées à l'article ci-dessous.

Non-présentation de la licence

Lorsqu'un licencié régulièrement qualifié ne peut justifier de sa qualification (présence sur le trombinoscope de l'équipe), il peut néanmoins participer à la rencontre en présentant une pièce d'identité récente permettant d'identifier l'intéressé.

La participation d'un licencié à une rencontre dans ces conditions, donne lieu, hormis les cas prévus aux paragraphes 3 et 4, à la perception d'un droit financier fixé chaque année par le Comité Directeur du Comité de Basket-Ball de Meurthe et Moselle (voir dispositions financières).

La personne ne pouvant justifier de son identité ne peut pas être inscrite sur la feuille de marque, et de ce fait, ne peut pas prendre part à la rencontre.

ART 48 du règlement 5x5 – Vérification des licences – (Septembre 2019)

Avant chaque rencontre, chaque équipe devra désormais présenter au marqueur dès son arrivée dans la salle, en lieu et place des cartons de licence, une copie claire et lisible du trombinoscope FFBB ou licence électronique contenant les photos et informations licence de ses joueurs, entraîneurs et éventuellement accompagnateur majeur (édition depuis FBI). La liste des joueurs, (avec leurs numéros de maillot) et entraîneurs et éventuellement accompagnateur majeur à enregistrer sur la feuille de marque doit accompagner ce document.

Ce trombinoscope ou licence électronique doit être suffisamment clair et lisible pour permettre le contrôle facile de toutes les informations et de la photo des membres de l'équipe.

Il peut être présenté sous format papier ou numérique. La version numérique doit être au format PDF de l'édition FBI. En cas de présentation numérique, la mise en veille de l'appareil devra être suspendue pour éviter tout verrouillage intempestif avant la fin du contrôle des licences.

Vérification de surclassement -

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour l'absence de la mention "surclassement D ou R ou N" sur la licence, mais seulement consigner cet état de fait au verso de la feuille de marque.

Le joueur participe alors sous l'entière responsabilité de son entraîneur et de son club.

La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont un joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre, sera déclarée battue par pénalité (Voir l'article 50 du règlement de Meurthe et Moselle)

Personnalisation des équipes

Voir règlement FFBB

Classement – Principe

U9-U11 **Pas de classement** pour les U11 et U9 masculins et féminins.

U13 Les championnats départementaux conduisent à la fin des différentes rencontres à un classement déterminant le champion de la catégorie. S'il existe plusieurs poules dans une même catégorie : le règlement sportif particulier de la catégorie sera appliqué.

Mode d'attribution des points

Le classement est établi à l'issue de chaque compétition en tenant compte :

1. du nombre de points
2. du point avérage particulier
3. du quotient

Il est attribué :

- pour une rencontre gagnée : 2 points
- pour une rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point
- pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point

En cas d'égalité

Voir règlement FFBB

Effets d'une rencontre perdue par pénalité

Voir règlement FFBB

Phases finales

U13

Pour les demi-finales et finales, le groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie pourra utiliser les joueurs non brûlés ayant participé au championnat régional.

Les finales du championnat de Meurthe et Moselle se disputent en fonction de la formule adoptée par le Comité Directeur en début de saison.

Les noms des arbitres désignés pour les ½ finales et les finales sont soumis au Bureau du Comité de Meurthe et Moselle.

Les frais d'arbitrage sont réglés par la caisse de péréquation

Pour le cas des phases finales en rencontre Aller et Retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre Retour, si le point average à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des deux rencontres.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

En fonction du nombre d'équipes engagées, il a été décidé que :

Si une ou plusieurs équipes U13 féminines sont engagées en championnat masculins U13, l'équipe terminant à la première place du championnat départemental U13 féminins peut rencontrer l'équipe féminine U13 la mieux classée du championnat U13 masculins, sur demande de cette dernière et si le calendrier le permet, en vue de définir qui d'elles représentera le CD54 au potentiel tournoi organisé par le secteur lorrain.